



4,5 €

Libéralisation des marchés de l'énergie

Problèmes économiques
La Documentation française

Problèmes économiques N° 2.852 26 mai 2004

DOSSIER : La libéralisation des marchés de l'énergie

1990-2003 : la libéralisation du marché de l'électricité en Europe

Revue Politique et Parlementaire

Claude Desama

En une douzaine d'années, le secteur européen de l'énergie a été profondément bouleversé. Au début des années 1990 - dans le cadre de l'Acte unique dont l'objectif est la création d'un marché intérieur libéralisé en Europe - la Commission de Bruxelles a recommandé la libéralisation totale du secteur énergétique. Les premières directives concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et du gaz sont édictées entre 1996 et 1998. Le « paquet Énergie », qui a permis de réviser les premières directives et qui prévoit une accélération du calendrier de la libéralisation, est adopté en 2003. Dès 2005, les consommateurs devraient pouvoir choisir leurs fournisseurs d'électricité et de gaz. Les changements survenus dans le paysage électrique européen, dont traite plus particulièrement l'article, ont entraîné un repositionnement des différents opérateurs.

L'ouverture du marché gazier européen

Réalités industrielles – Annales des Mines

Pierre-Marie Cussagnet

Six ans après l'adoption de la directive européenne instituant la libéralisation du marché gazier, l'ouverture ne s'est pas réellement traduite dans les faits. En outre, son niveau varie de façon importante d'un État membre à l'autre. Le paysage gazier européen a été en définitive peu transformé. La nouvelle directive de juin 2003 devrait accélérer le processus de libéralisation – en rendant notamment l'action en faveur de la concurrence plus efficace – grâce à un cadre de mesures et de règles renouvelé. Les dispositions de cette nouvelle directive doivent être transposées par les États membres avant le 1er juillet 2004.

La sûreté du réseau de transport d'électricité et l'ouverture des marchés

La Revue de l'Énergie

André Merlin

L'année 2003 a été marquée par des pannes électriques spectaculaires en Amérique du Nord, puis en Suisse et en Italie. Si les incidents de ce type ne sont pas nouveaux, il convient de veiller à ce que, avec la libéralisation des marchés de l'électricité en Europe, les principes d'organisation, de partage des responsabilités ainsi que les modalités de régulation permettent la maîtrise de systèmes interconnectés dont la complexité s'est accrue. Il semble nécessaire notamment de renforcer le rôle du gestionnaire du réseau de transport, ce que prévoit la deuxième directive européenne sur le marché intérieur de l'électricité. Mais il est également indispensable d'engager la préparation d'une troisième directive qui porterait tant sur la sécurité d'approvisionnement que sur la sûreté de fonctionnement du système électrique européen.

L'émergence du pouvoir de marché : l'exemple de l'électricité aux États – Unis

Économies et Sociétés

Sophie Méritet

La réforme de l'industrie électrique aux États-Unis a abouti au passage de prix régulés à des prix concurrentiels. Cette situation a accru les possibilités de manipulation des prix par les entreprises. Outre-atlantique, un certain nombre de producteurs d'électricité semble, ces dernières années, s'être livré à cette pratique, ce qui a conduit les autorités antitrust à ouvrir des investigations dans plusieurs États. Au moment où l'Europe libéralise ses marchés électriques, les responsables européens de la régulation peuvent tirer de l'expérience américaine de riches enseignements.

La coopération des régulateurs européens de l'énergie

Commissariat général du Plan

Jorge Vasconcelos

Aux États-Unis, le commerce de l'électricité entre États est supervisé par un régulateur fédéral. Avec la libéralisation des marchés de l'énergie en Europe, chaque État membre a introduit la régulation de façon différente en fonction de ses traditions juridique et administrative ainsi que de la structure du marché national. L'accroissement de la concurrence et l'accélération de la constitution d'un marché unique de l'électricité et du gaz ont toutefois rendu indispensable la mise en œuvre d'une régulation interétatique. Des formes de coopération ont été instaurées entre les régulateurs nationaux, notamment à travers le Conseil des régulateurs européens de l'énergie.

Année d'édition : 2004
Réf. : 3303332028528
48 pages, 21x27 cm
ISSN : 0032-9304